

Difficultés de l'aide aux personnes qui ont besoin de protection – récit d'une curatelle

Jean Martin

«*There is a great future for complexity*» (la complexité a un bel avenir), disait il y a 40 ans un de nos professeurs de santé publique aux Etats-Unis. Ma vie de médecin cantonal/officiel serviteur de l'Etat n'a pas démenti cette formule. Elle vaut dans un pays très organisé comme la Suisse où tant de ressources et mécanismes sont déployés pour soutenir, soigner, former, réinsérer ceux qui en ont besoin, notamment les personnes dont on juge qu'elles ne sont pas en mesure par elles-mêmes de veiller à leur intérêts et bien-être.

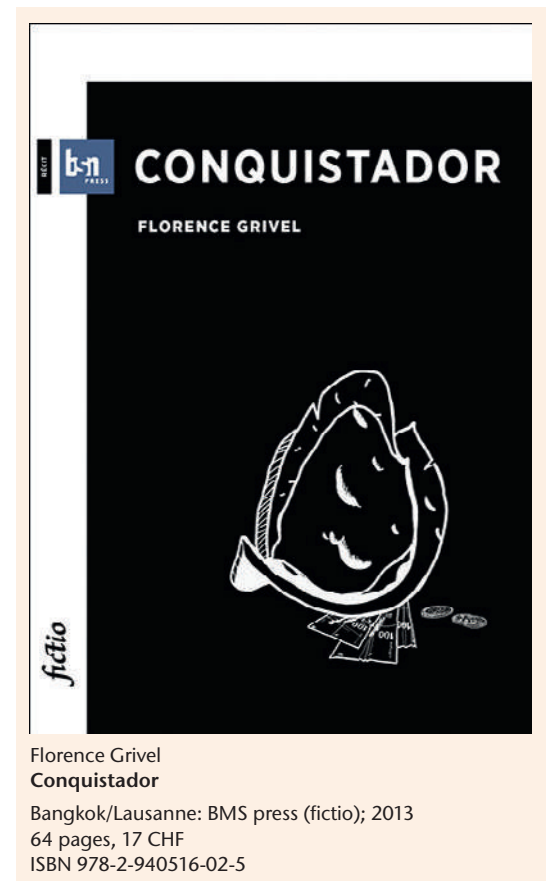
Un petit ouvrage qui vient de paraître, de Florence Grivel, spécialiste en arts visuels et journaliste, mérite de retenir l'attention. Histoire d'une curatelle et de ses difficultés. La narratrice a accepté, comme une sorte de service civique, d'assumer la curatelle d'un jeune homme en situation instable. A cet égard, le récit illustre la situation aujourd'hui souvent évoquée, chez des jeunes et des moins jeunes, du manque de repères, d'une anomie, au plan des personnes comme de la société. Quelque chose qui a une parenté avec la formule américaine *anything goes* (tout/n'importe quoi est OK, tout est de valeur plus ou moins équivalente, tout le monde il est bon et compétent, pour tout).

La société d'avant était-elle plus simple? Sur certains points sans doute, ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été «meilleure». Merci ici de ne pas prendre ombrage d'une remarque de vieux: il y a encore un demi-siècle, un certain nombre de choses étaient établies, des cadres étaient généralement admis; règles imparfaites que la grande majorité acceptait. On admettait que certaines personnes disposaient de compétences que n'avait pas tout un chacun et qu'elles avaient le droit de les exercer.

Pratico-administrativement, l'institution juridique dont ce livre raconte les vicissitudes est celle du curateur ou tuteur «laïc», dans le sens de sans préparation professionnelle spécifique à cette tâche. En général et en fonction des dispositions du Code civil, l'autorité tutélaire, dite maintenant autorité de protection, peut charger Monsieur ou Madame Tout le monde d'assumer la protection des intérêts d'une personne qui n'est pas en mesure de le faire par elle-même. Cette pratique peut être vue comme un exemple notable de solidarité dans une société solide dans ses bottes, marquée par un esprit civique et démocratique. Ce qui est particulier au canton de Vaud, c'est qu'il est le dernier où l'autorité peut (sous réserve de certaines exemptions) imposer à quelqu'un de de-

venir curateur, alors qu'ailleurs en Suisse on ne donne ce mandat qu'à des volontaires. Relevons que ce domaine du droit a fait l'objet d'une récente révision du Code civil suisse, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

La possibilité de contraindre à assumer une curatelle fait débat devant les problèmes que peuvent rencontrer les mandataires «laïcs». Le livre *Conquistador* le laisse entrevoir, ce rôle d'encadrement et de soutien était plus logique, moins susceptible de complications variées, avant l'avènement du dense réseau actuel de prestations destinées à venir en aide aux personnes en difficulté, et médiatisées pas des officines publiques diverses: aides financières, y compris assurance-chômage, soutien à la formation, éventail diversifié d'aides professionnalisées par des travailleurs sociaux, des professionnels et institutions de santé, etc. On note l'expression de Florence Grivel «tout ce qui fait l'administré»!



jean.martin[at]saez.ch



Aider l'autre, trouver avec lui la bonne voie – la tâche n'est pas facile pour le curateur.

Ce filet social étroitement tissé, connaît des lenteurs et situations confuses. Possible dilution/fragmentation des responsabilités entre différents intervenants, problèmes de collaboration/compréhension – entre eux et vis-à-vis des clients – en rapport par exemple avec la difficulté pour chacun d'avoir une vision globale de la situation. Aussi, cela augmente pour les personnes que l'on entend protéger les possibilités de mettre un intervenant en contradiction avec l'autre, de trianguler voire «multiangler».

Le canton de Vaud est le dernier où l'autorité peut imposer à quelqu'un de devenir curateur.

Florence Grivel livre une histoire marquée par la disponibilité, l'enthousiasme quasiment, de la future curatrice de «découvrir ce nœud citoyen», en vue de contribuer à la convivialité civique; et qui se voit confrontée à un interlocuteur dont le comportement fantasque, à l'occasion violent vis-à-vis de tiers, à la limite du psychiatrique ou psychopathique (donnant lieu à «folle partie de flipper»), met en échec la bonne volonté et les meilleures compétences généralistes de l'aidant.

Bien qu'elle n'ait pas été un conflit de tous les instants, l'histoire de Justin et de sa curatrice, qui idéalement aurait pu/dû être un compagnonnage constructif, a rapidement débouché sur l'échec. J'y vois pour une part une conséquence du caractère inconciliable des offres de soutien d'une société propre en ordre et d'un jeune adulte marqué par les circonstances changeantes voire déboussolantes de la première partie de son existence. Sans qu'on puisse alléguer qu'il ait eu incompétence, insensibilité interpersonnelle ou interculturelle ou autre négligence. Où il faut aussi faire la part d'un côté «hors-sol» avec, dans le quotidien de ces personnes, un rapport à la réalité très inventif.

Il y a une infinité de choses où le moins mal est le meilleur.

Dans tous les cas, une partie des problèmes qu'il illustre *Conquistador* restent bien difficiles à gérer ou prévenir. La société ne peut faire autrement, d'une manière ou de l'autre, que persévérer dans l'effort. Il s'agit de rassembler tout ce qu'on peut de bon sens et de résistance à la frustration, en se souvenant avec Montesquieu qu'il y a une infinité de choses où le moins mal est le meilleur (en toute modestie, une des fortes leçons de ma carrière – avant même de lire Montesquieu). Ensuite, si cela coince trop, il n'y a pas de honte à rendre le témoin qu'on a accepté de porter sur quelque distance, comme le fait la narratrice.

Cette aventure à deux (plus quelques autres) déconcertante, harassante, Florence Grivel nous en fait profiter en allégeant ses dimensions lourdes et complexes par une plume vive, pétillante, et une langue colorée, y compris par la peine prise avec succès d'écrire la «novlangue» de Justin et de son milieu. Le tout émaillé des sursauts de sens du devoir issus de la première partie de sa vie à elle. Le lecteur passe un très bon moment, qu'il prenne ou pas la peine de se pencher attentivement sur les préoccupations de fond suscitées par le mandat confié par l'autorité.

Conquistador mérite d'être lu pour sa description d'une expérience qui, de manières plus ou moins intenses, est souvent vécue. Et on souhaite qu'il soit mis au nombre des documents recommandés aux étudiants et praticiens de plusieurs filières professionnelles: travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues, métiers de la santé, responsables d'institutions et services sociaux. Ainsi que, évidemment, à ceux qui œuvrent dans le domaine auparavant dénommé tuteur et que la révision du Code civil qui vient d'entrer en vigueur appelle droit de la protection de l'adulte et de l'enfant.